

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 36

N°186

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction de la Prévention et de la Sécurité/

OBJET : Signature de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour le traitement des Forfait Post-Stationnement (FPS), dans le cadre de la mise en place de la dépenalisation au 1er janvier 2018.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 63 ;

Vu l'ordonnance n°2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion et au recouvrement et à la contestation du Forfait de Post-Stationnement prévu à l'article L.2333.87 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2011-348 du 20 mai 2011 modifié portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2017 relative à la mise en place du Forfait de Post Stationnement au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333.10 du code des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé ;

Vu le projet de convention ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre de la dépenalisation du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018, l'émission d'un titre exécutoire dans le cas du non acquittement total ou partiel de l'occupation du domaine public ;

Considérant la nécessité de recourir à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour accéder au centre national de traitement et au fichier d'immatriculation des véhicules ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour le traitement des Forfaits de Post-Stationnement (FPS), telle que celle-ci est annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention.

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),
Silvère ROZENBERG

